



Briefing Arrivée

Partie 1 : Infrastructures et consignes locales

BIENVENUE

Le but de ce Diaporama est de vous présenter :

- 1. Les infrastructures de l'aérodrome et du club***
- 2. Les principales procédures du terrain***

Il ne remplace pas les manuels que vous devez connaître :

- Le livret d'accueil et d'instruction de l'AAVA***
- Le manuel de vol en montagne de la FFVP***
- La charte de bonne conduite de la FFVP***

A VINON

Organisation du club



1. Parking pour planeurs et remorques

2. Aire d'accueil

3. Bureau (Secrétariat)

4. Club-House – Briefing – Chef pilote.

Organisation de la journée

- **Bureau (Secrétariat)**

Ouvert : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- Administration (accueil, enregistrement, aire d'accueil)

- **Organisation des vols (Briefing – Chef pilote)**

9h00 - 10h00 : Répartition machines (planeurs club)

10h00 : Briefing journalier (obligatoire pour tous)

- Météo

- espaces aériens et sécurité

- attribution des dernières machines

Avant le décollage : enregistrez-vous au Starter (nom, immat, tel)

Après l'atterrissage : venez au Starter (si fermé, bureau du chef pilote) et assurez-vous d'avoir été posé sur la planche de vol.

Pour les planeurs club vous devez signer la planche.

- **Avitaillement**

Essence pour les motoplaneurs: de 9h00 à 10h00

Oxygène : disponible au bureau de 9h00 à 10h00

ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing

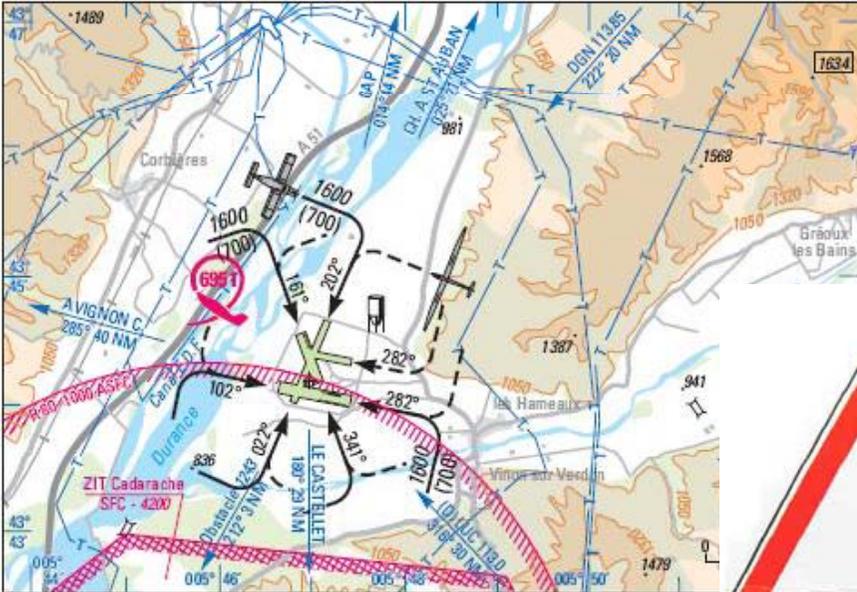
Ouvert à la CAP
Public air traffic
05 JUN 08

VINON
AD2 LFNF ATT 01



ALT AD : 903 (32 hPa)
LAT : 43 44 11 N
LONG : 005 46 59 E
LFNF
VAR : 0° (05)

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 118.15



Vinon est ouvert à la circulation aérienne publique !
= nous ne sommes pas seuls
= on partage l'aérodrome avec d'autres usagers (ULM, avion, etc...)
= la plupart d'entre eux ne sont pas familiers avec nos procédures

Aérodrome réservé aux aéronefs munis de radio !
>> Pas de radio (réception et émission) = PAS DE DECOLLAGES

VINON
AD2 LFNF TXT 01

05 JUN 08

RWY	QFU	Dimensions/Dimension	Nature/Surface	Résistance/Strength	TODA	ASDA	LDA
02	022	1250 x 100 m	Non revêtue Unpaved	-	1250	1250	1105
20	202				1250	1250	1110

Aides lumineuses : NIL

Lighting aids: NIL

Consignes particulières / Special instructions

Conditions générales d'utilisation de l'AD
AD réservé aux ACFT munis de radio.

General AD operating conditions
AD reserved for radio-equipped ACFT.

Dangers à la navigation aérienne

Air navigation hazards

Risque de forts rabattants en approche finale QFU 161.

Risk of severe down draughts on final approach QFU 161.

Procédures et consignes particulières

Procedures and special instructions

Roulage interdit hors pistes et TWY.

Taxiing prohibited except on RWY and TWY.

Pistes revêtues incluses dans les pistes non revêtues.

Paved RWY included within unpaved RWY.

is, sauf pour des raisons de viter le survol de Vinon sur lors de l'utilisation du circuit itterissage dégager impérati- our de piste avion. Les utilis- on sont autorisés à franchir la sans pénétrer dans la ZIT de besoins du TKOF et du LDG. ont pas franchir les limites du entre et de même hauteur que rais de 3 km de rayon.

Except for emergency reasons, powered ACFT must avoid the overfly of Vinon sur Verdon (espe- cially on RWY circuits 10/28). After LDG vacate imperatively RWY by the ACFT traffic pattern side. Pilots using Vinon AD may enter LF-R 80 **without entering in the ZIT Cadarache**, for TKOF and LDG actions. However they must not fly within 3 km from the centre of this zone.

est exclusivement réservée à neurs au QFU 282.

Auxiliary RWY 28 reserved for glider landing only QFU 282.

lité avec le tour de piste pla- neur, à l'arrivée sur l'aérodrome, le tour de re- connaissance s'effectue à une altitude de 2500 ft.

To adjust with the glider circling, on arrival on the aerodrome, the reconnaissance circling is per- formed at an altitude of 2500 ft.

5900 ft AMSL,
pilot in com-

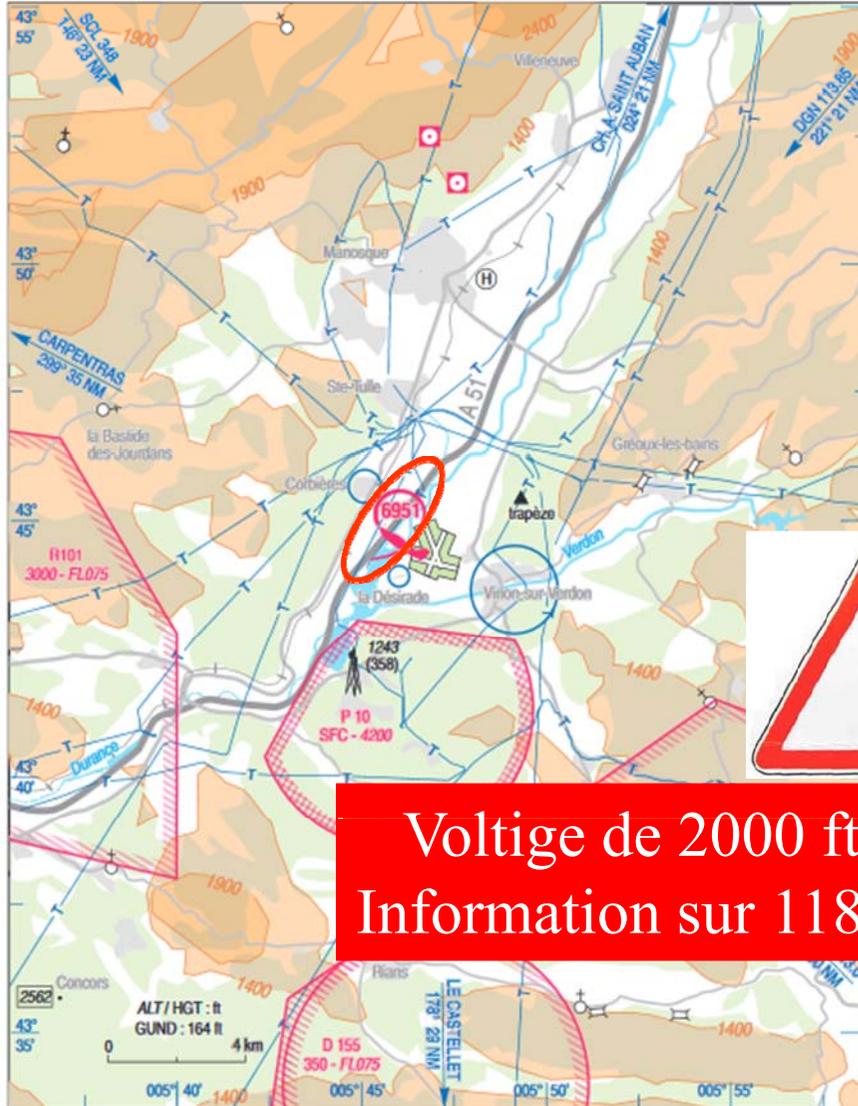
APPROCHE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
20 JUL 17

VINON
AD 2 LFNF APP 01

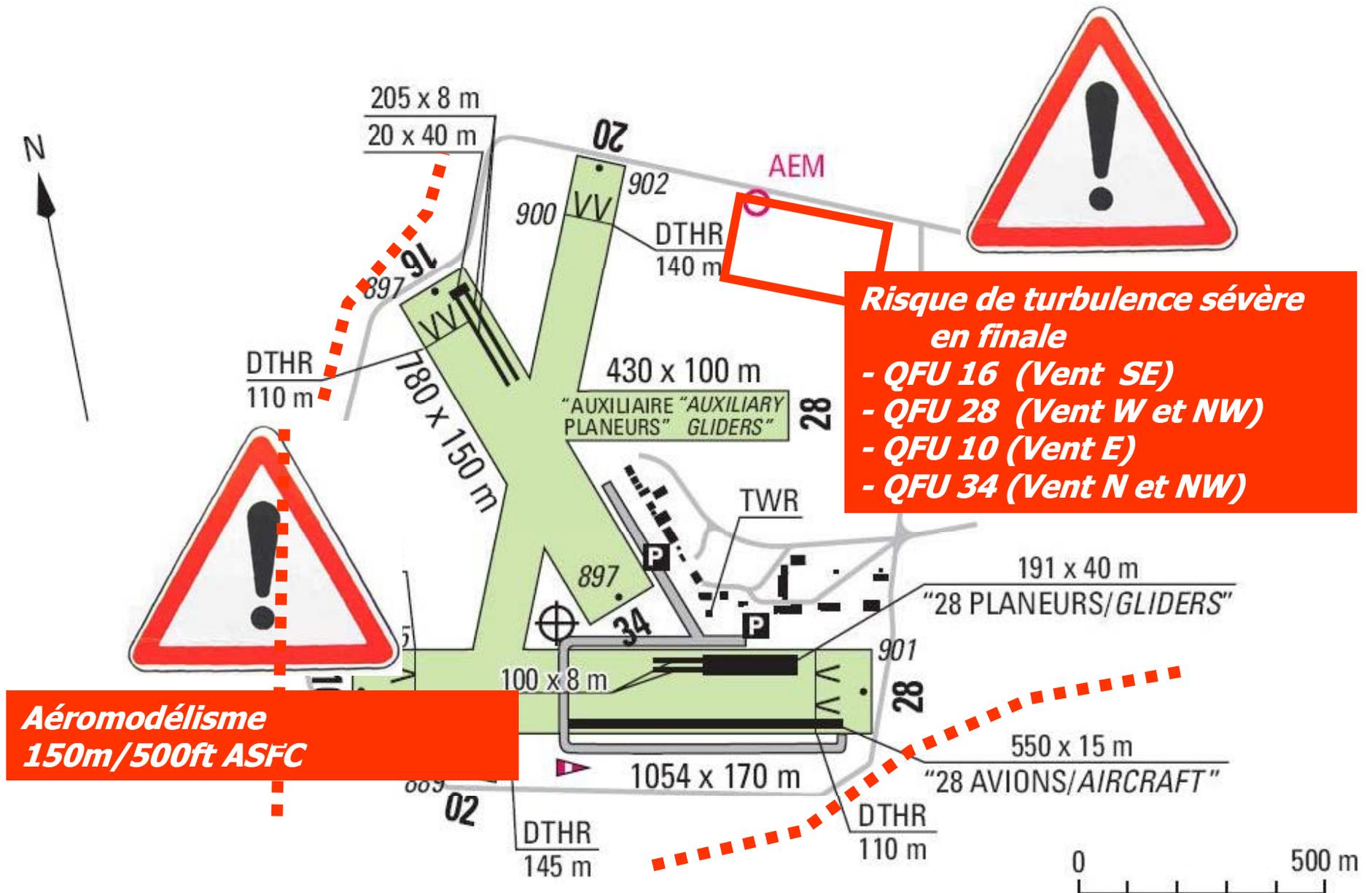
	ALT AD : 903 (32 hPa) LAT : 43 44 11 N LONG : 005 46 59 E	LFNF VAR : 1°E (15)
---	--	-------------------------------

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 118.150



**Voltage de 2000 ft à 5900 ft AMSL !
Information sur 118,150 Mhz**

Carte « VAC »



Procédures de Décollage (consignes générales)

1. Avant le décollage :

- *visite pré vol+ essai radio (130.125 avec le starter)*
- *inscrivez-vous sur la liste au starter (nom, immat, tel)*

2. Alignement des planeurs:

- *positionnez-vous toujours en arrière du starter*
- *alignez les planeurs d'envergure supérieure à 20 m sur les mini bandes sud (28) ou ouest (16)*

3. Autonomes :

- *Attention au souffle de l'hélice (gravier, poussière)*
- *Ne démarrez jamais votre moteur juste derrière un autre planeur*
- *Ne démarrez jamais sans pilote à bord*
- *Demandez au starter avant le démarrage et le décollage*

4. Durant les décollages :

- *Toujours avancer les planeurs jusqu'à la ligne de décollage (travers starter)*
- *participez à l'accrochage et la tenue d'aile des planeurs devant vous*
- *Ici on accroche le planeur avant l'arrivée du remorqueur*

5. Spirales en locale :

- *Il est recommandé de spiraler à gauche dans un rayon de 10 km de Vinon. Dans tout les cas spiraler toujours dans le même sens que les autres planeurs déjà dans le thermique.*
- *Pas de spirale a moins de 600 QNH aux abords du terrain.*

Actions et Responsabilités du « Porte-Plume »

1. Accrochage du Câble

- Vérification du câble (pas de nœud) et de l'anneau coté planeur
Choix de l'anneau
 - Crochet Tost > Petit anneau
 - Crochet Aerazur > Gros anneau (planeurs Français anciens)
- Accrochage du câble (Ouvert ! > Fermé !)
- Vérification câble bien accroché (on tire fort !)

2. En bout d'aile : Sécurité du Planeur

- Vérif à l'arrière : Trolley, Eclisse, Cache-Pitot, Housses de profondeur
- Vérif à l'avant : Cockpit fermé verrouillé, câble accroché
- Vérif du(des) pilote(s) : Chapeau, lunettes, parachute

3. Lever de l'aile :

1. Pouce levé
2. Câble tendu
3. Aérofreins rentrés verrouillés
4. On regarde derrière : Approche dégagée (personne en courte finale < 500m)
5. On regarde devant : Axe de décollage dégagé (et personne à proximité)

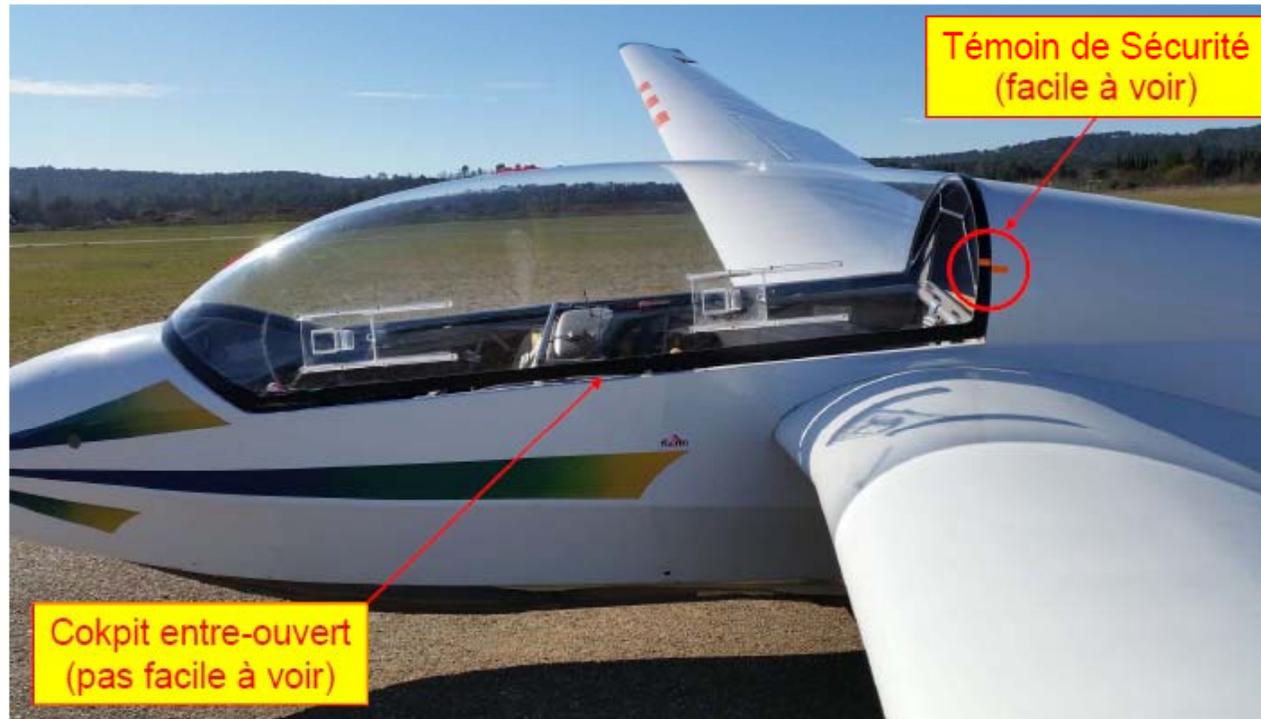
2. En bout d'aile (gauche) : Sécurité du Planeur

Vérif « à l'arrière » : Trolley, Eclisse, Cache-Pitot, Housses de profondeur



2. En bout d'aile (gauche) : Sécurité du Planeur

Vérif « à l'avant » : Cockpit fermé verrouillé



2. En bout d'aile (gauche) : Sécurité du Planeur

Vérif « à l'avant » : Cockpit fermé verrouillé



OK

**Tenir l'Aile gauche =
On est vu par le Pilote remorqueur**



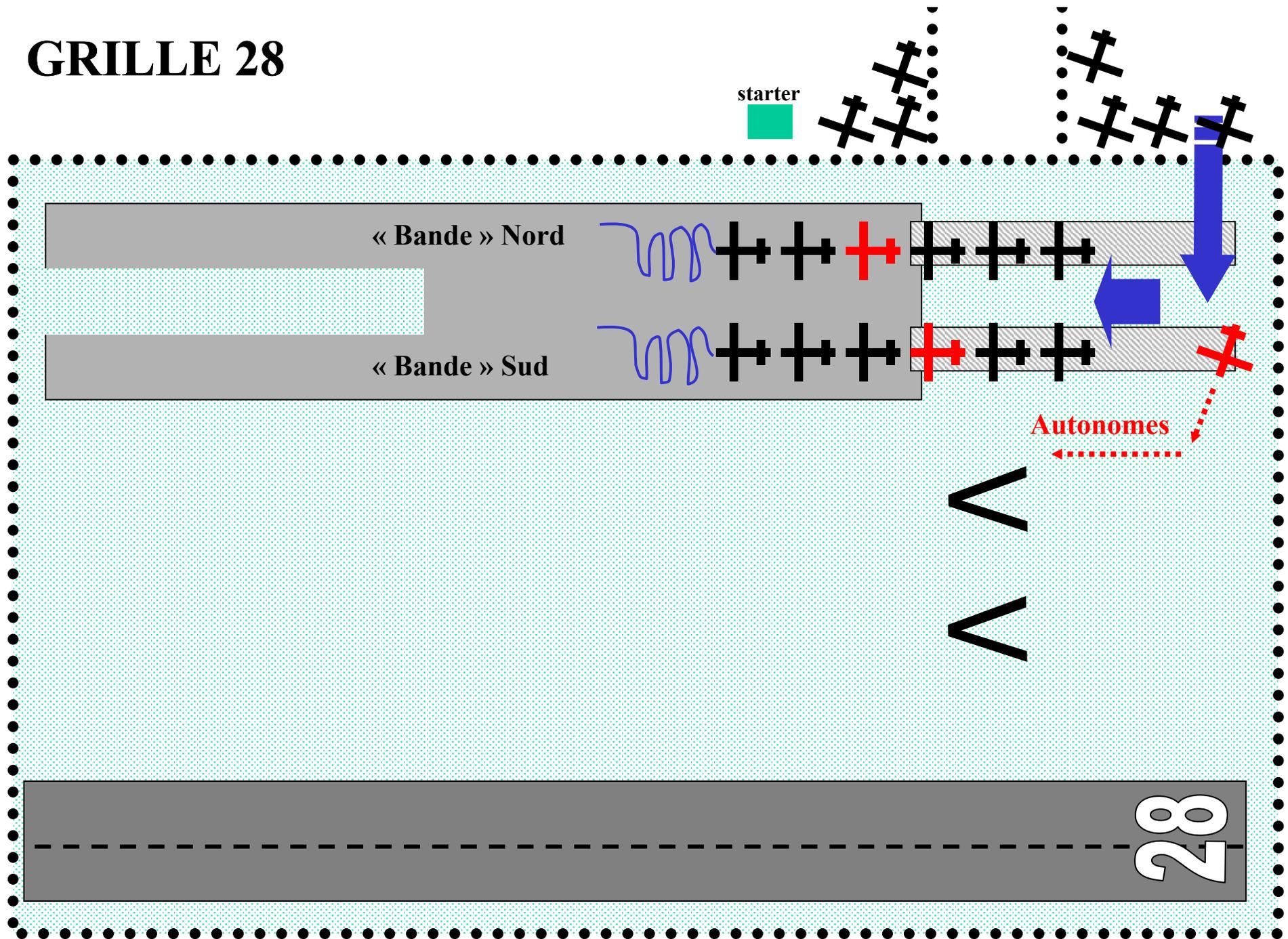
**Le « Porte Plume » doit tenir l'aile gauche
Afin d'être vu du pilote remorqueur dans le rétroviseur
(une roulette de bout d'aile placée à droite ne sera pas vu par le pilote de l'avion une fois aligné)**

Procédures Piste 28

Parking Planeur

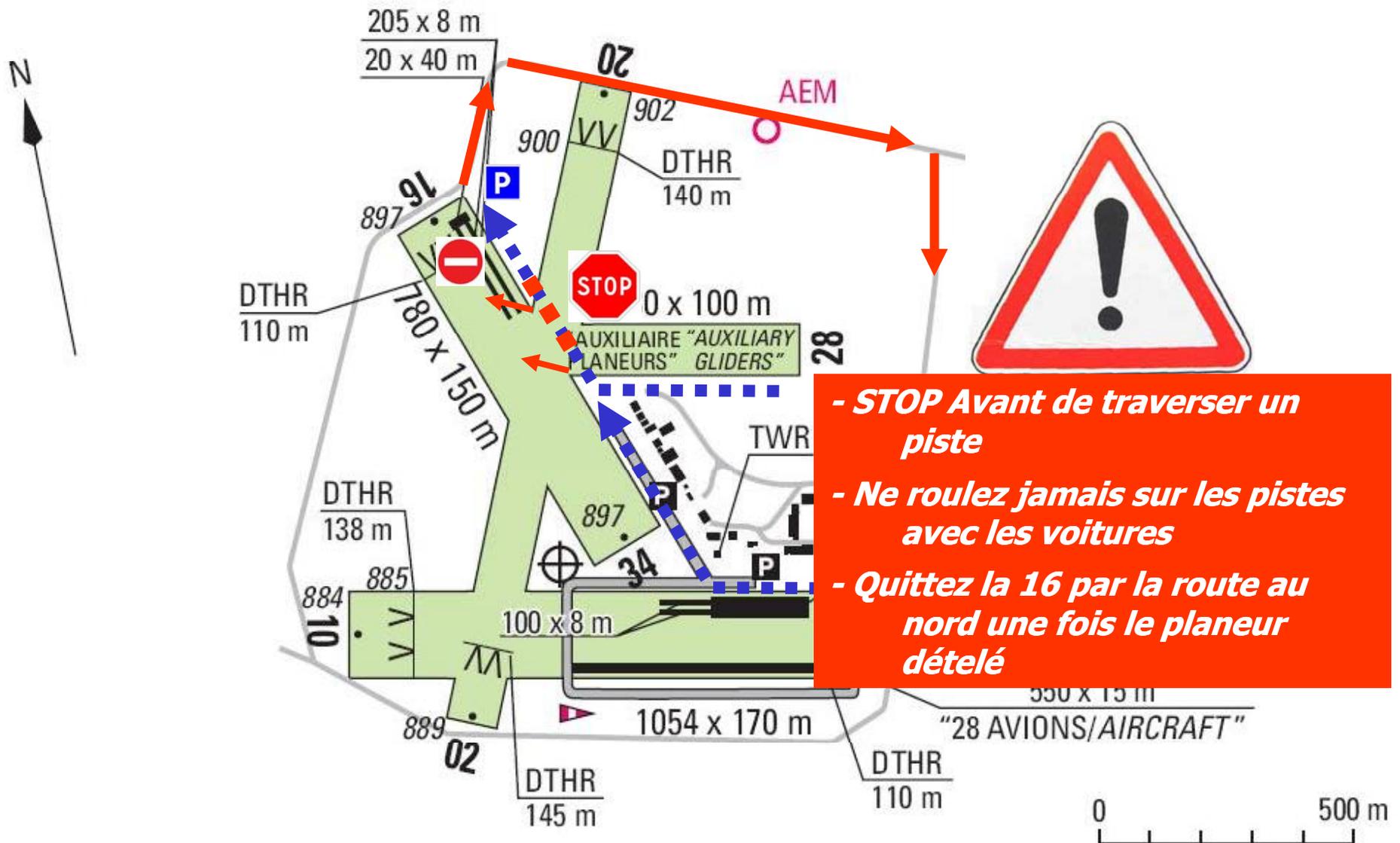
Grille de départ

GRILLE 28



Procédures Piste 16

(Mise en piste)



GRILLE 16



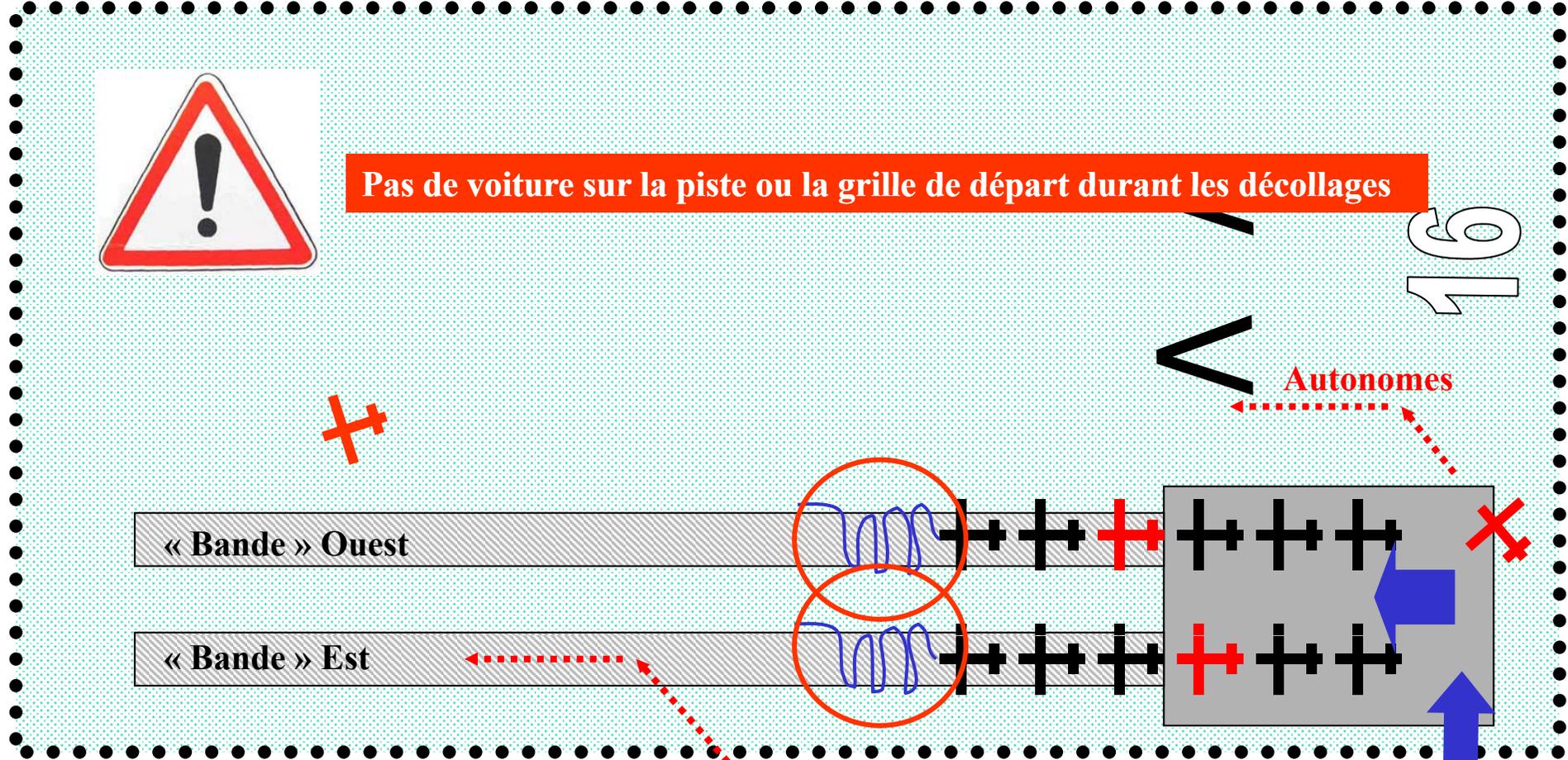
Pas de voiture sur la piste ou la grille de départ durant les décollages

16

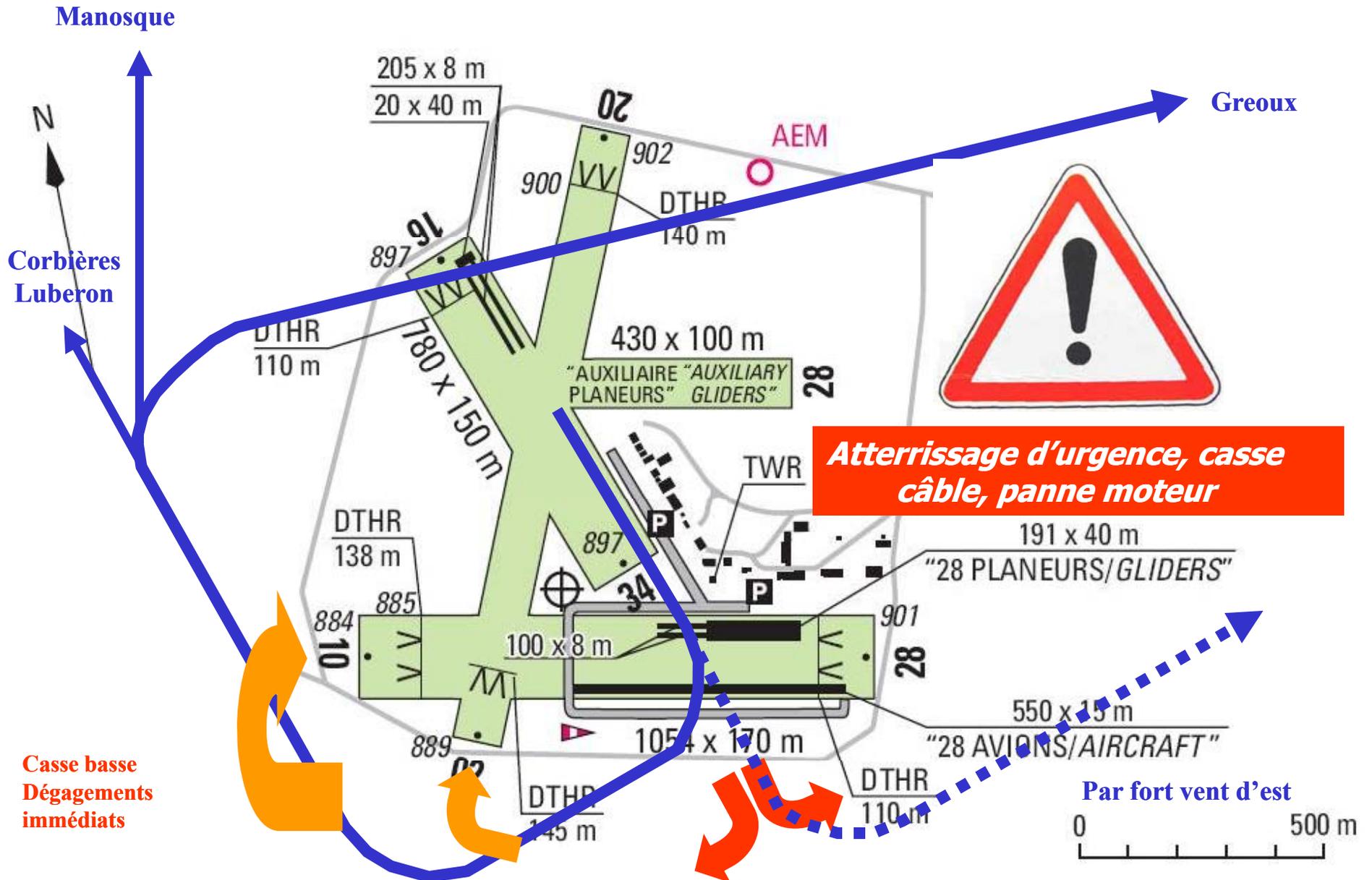
Autonomes

« Bande » Ouest

« Bande » Est



Procédures Piste 16 (Départ standard)



Procédures en vol (Règles générales)

1. Vacations :

- *Toutes les demi-heures sur 130.125 Mhz (position, altitude, route ou intentions)*
- *Après 18h00, si vous êtes hors de portée radio contactez nous :*
 - > *par radio : avec un relai radio d'un autre planeur de Vinon*
 - > *par téléphone : starter +33 6 51 25 12 03 (sans altérer votre circuit visuel)*

2. En cas de panne radio :

- *Vérifiez le volume, la fréquence sélectionnée, les fusibles accessibles.*
- *En local: Posez vous sans tarder (faites une verticale terrain)*
- *En campagne : interrompez votre circuit et revenez au terrain, et si possible faites vous identifier par un autre planeur de Vinon (battement d'ailes)*
- *Contactez le starter par téléphone (sans altérer votre circuit visuel).*

3. En cas de Vache :

- *Informez sans délai : 1) votre dépanneur 2) le starter (pour éviter une alerte)*
- *Soyez polis et courtois avec les propriétaires.*
- *Ne rentrez pas dans les cultures avec les voitures et les remorques.*
- *Si vous avez fait des dégâts, faites une déclaration d'accident.*



Procédures en vol (Autonomes et turbo)

1. Gestion du Vol :

- Gérez votre vol comme si vous étiez en planeur pur (local de dégagements connus).

2. Remise en route Autonomes :

- Si vous souhaitez remettre en route votre moteur, faite le verticale de votre dégagement.

- Un planeur avec un moteur sorti se retrouve avec une finesse largement dégradé.

- Respectez les procédures, (manuel de vol, constructeur).

Procédures d'arrivée (Règles générales)



- 1. Passages *INTERDITS***
- 2. Pas de survol du terrain a moins de 600 QNH**

1. En arrivée sur Vinon :

- **Veillez la fréquence (118.150) dans les 10 km du terrain.**
- **réduisez votre vitesse < 150 km/h (assurez l'anticollision).**
- **Faites un message radio 5 minutes avant de vous poser.**
- **Reportez-vous dans la zone de perte d'altitude appropriée.**

2. Tour de piste :

- **Surveillez les autres trafics (avion, ULM, Etc...)**
- **Appliquez vos Check-List (T.V.B.C.R.)**
- **Ménagez-vous une finale sur un plan demi-efficacité aérofreins.**

3. Si vous arrivez bas :

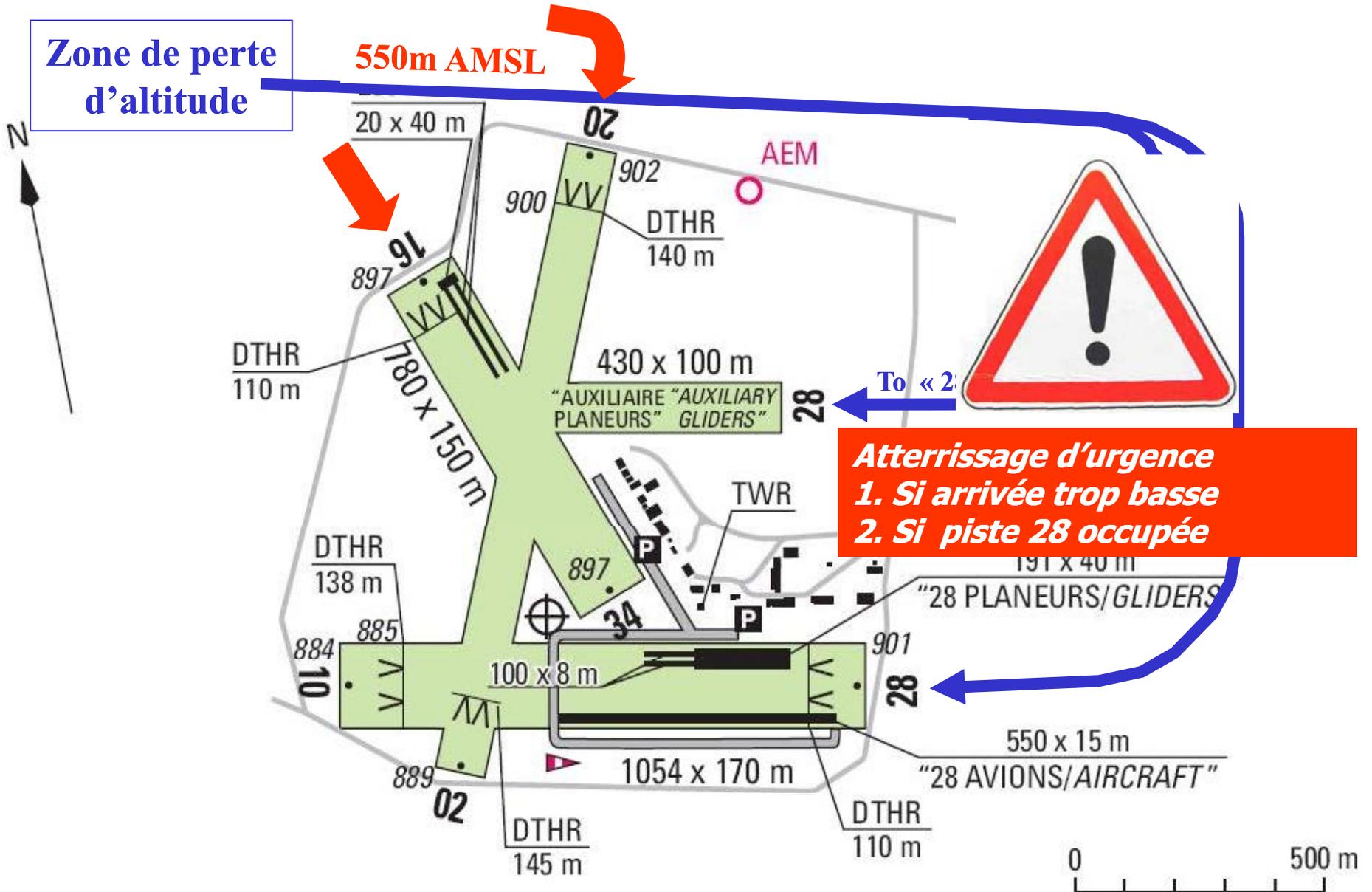
- **Il y a sept pistes sur trois axes à Vinon (pensez à une meilleure option)**
- **Ne faites pas n'importe quoi à basse hauteur!**

4. Après l'atterrissage:

- **Veillez la fréquence tant que vous n'avez pas dégagé la piste.**
- **Dégagez la piste le plus rapidement possible.**
- **Venez au starter pour vérifier que vous avez bien été posé sur la planche.**

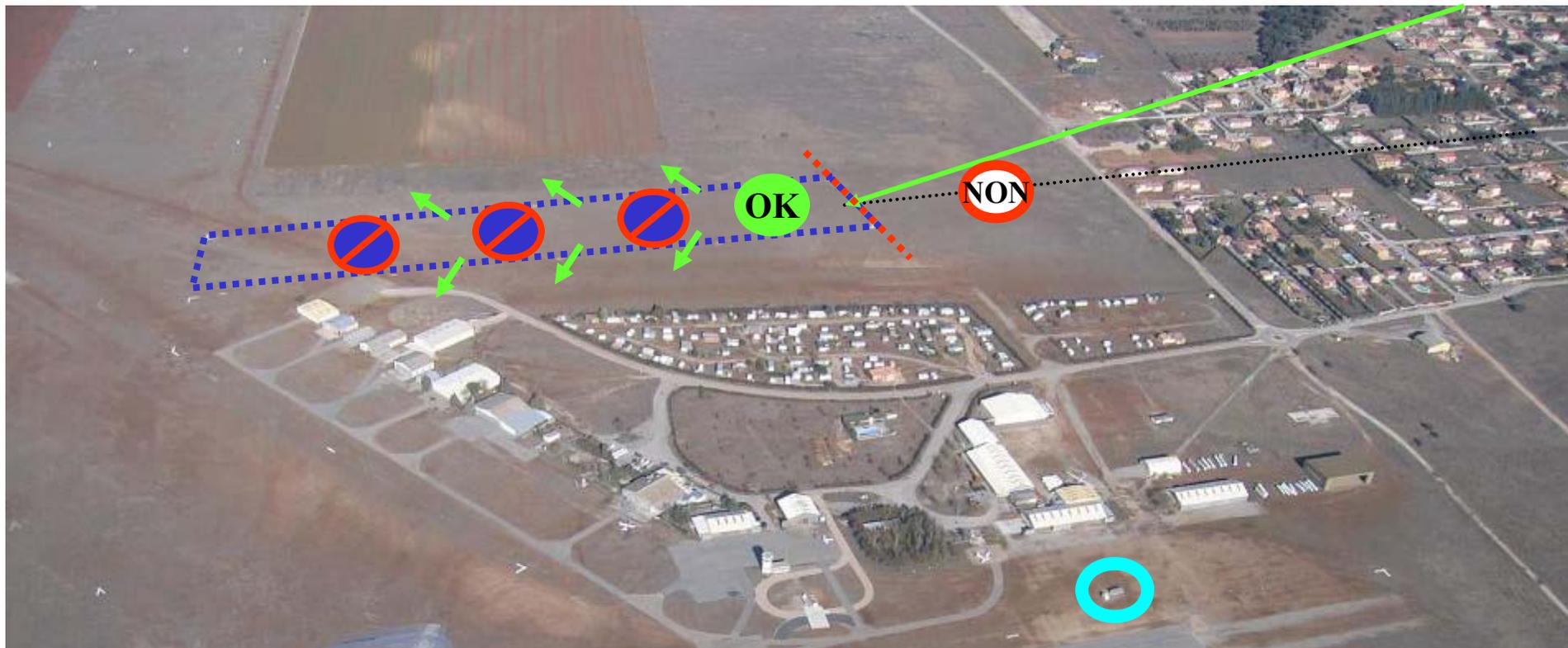
Procédures Piste 28

(Tour de piste standard)



Procédures Piste 28

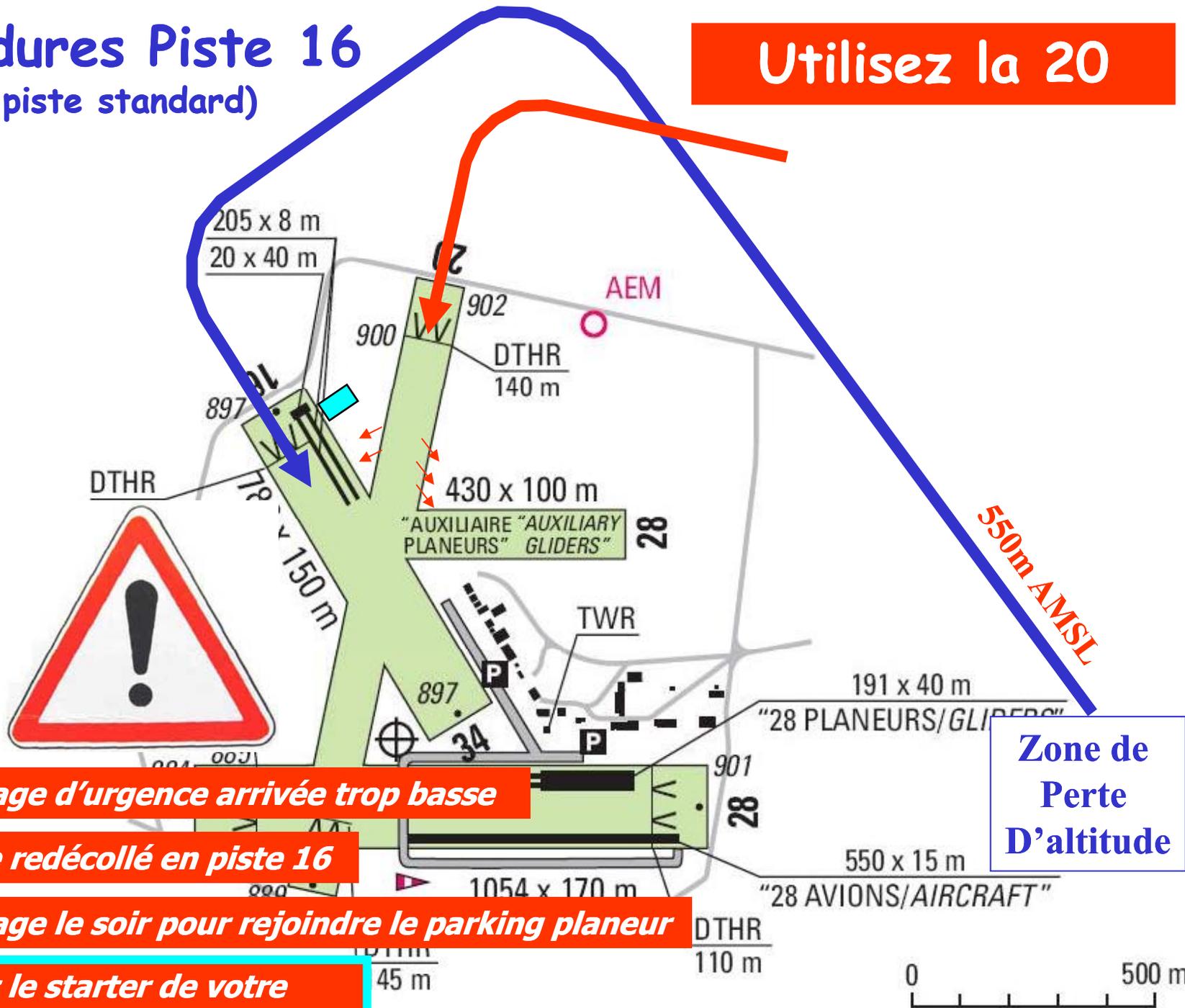
(Atterrissage 28 Nord)



- 1. Approche finale sur un plan normal***
- 2. Atterrissage interdit avant les seuils***
- 3. Dégagez la piste dès que possible***
- 4. Informez le starter***

Procédures Piste 16 (Tour de piste standard)

Utilisez la 20



Atterrissage d'urgence arrivée trop basse

Pour être redécollé en piste 16

Atterrissage le soir pour rejoindre le parking planeur

Informez le starter de votre atterrissage

Zone de Perte D'altitude



Briefing Arrivée

Part 2 : Espaces aériens

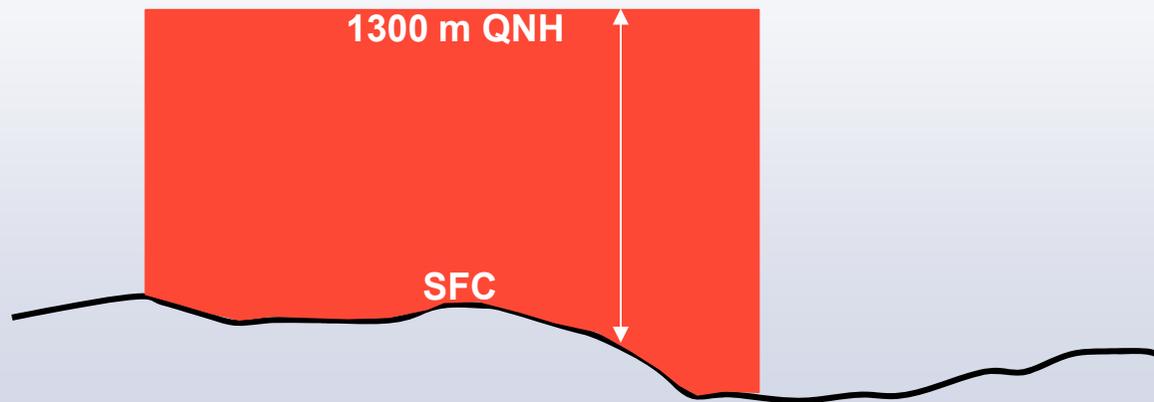
Les Espaces Aériens en Local de Vinon

1^{ère} Partie : du sol au FL 075

Zone Interdite Temporaire (Z.I.T.)

« Cadarache »

Référence :	AIP France ENR 5.1-2
Statut :	Zone Interdite (P)
Plafond :	4200 Ft AMSL (1300 m QNH)
Plancher :	SFC (Le sol)
Pénétration :	Interdite H 24



Zone Interdite Temporaire (Z.I.T.) Cadarache

Château de Cadarache

Echangeur Autoroute

Falaise Durance

Ouest St Paul

Petit Vallon

Virage + Ferme

Transfo EDF

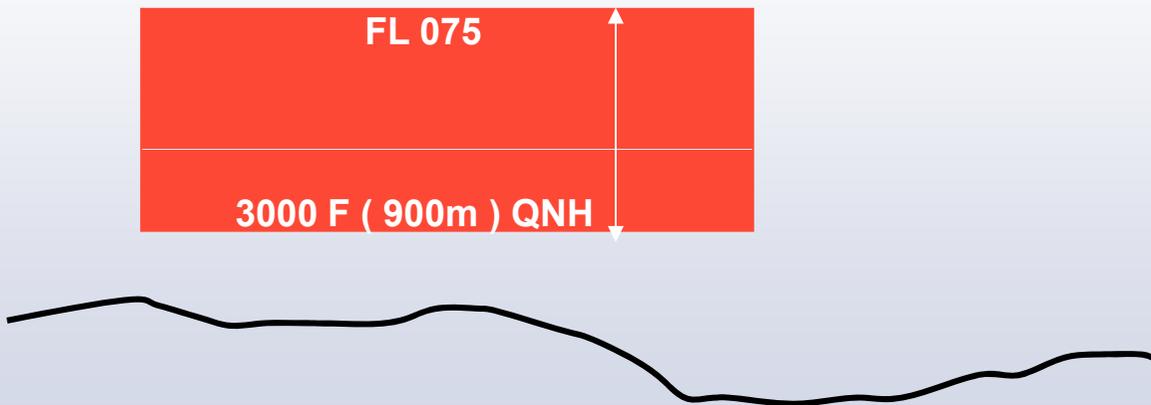
4200 Ft (1300m) AMSL
SFC

Repères caractéristiques au sol

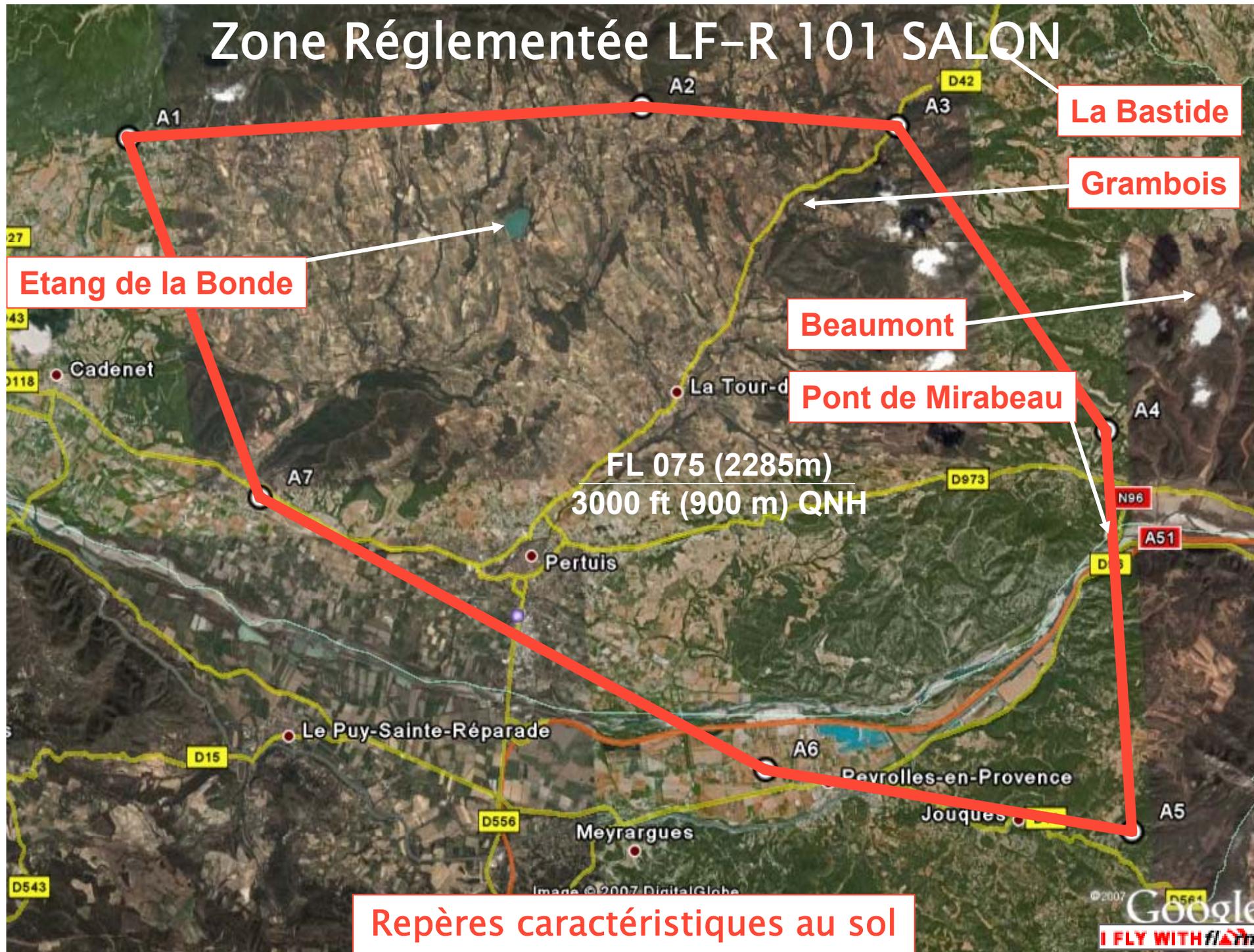
Zone Réglementée LF-R 101

« Salon »

Référence :	AIP France
Statut :	Zone Réglementée (R)
Plafond :	FL 075 (2285 m au QNH 1013)
Plancher :	3000 Ft (900 m QNH)
Pénétration :	Possible sur Clairance SALON APP 135.15 Mhz



Zone Réglementée LF-R 101 SALON



La Bastide

Grambois

Etang de la Bonde

Beaumont

Pont de Mirabeau

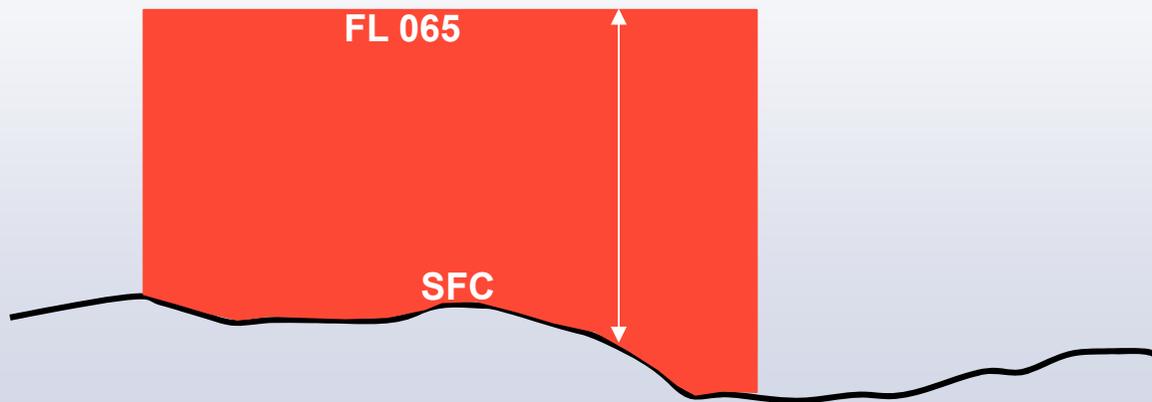
FL 075 (2285m)
3000 ft (900 m) QNH

Repères caractéristiques au sol

Zone Réglementée LF-R 95

« Le Luc »

Référence :	AIP France ENR 5.1-24
Statut :	Zone Réglementée (R)
Plafond :	FL 065 (1980 m au QNH 1013)
Plancher :	SFC (Le sol)
Pénétration :	Possible sur Clairance LE LUC APP 122.2 Mhz



Zone Réglementée LF-R 95

« Le Luc »

Ginasservis

St Julien

Rians

FL 055
SFC

Repères caractéristiques au sol



En résumé :

Les espaces aériens situés dans le local de Vinon, entre la surface et le FL 075, sont :

ZIT Cadarache :	4200 Ft / SFC	Pénétration Interdite H 24
LF-R101 Salon :	FL 075 / 900m AMSL	Clairance SALON 135.15
LF-R95 A Le Luc :	FL 065 / SFC	Clairance LE LUC 122.2

Pilote Commandant de Bord !

Conformément à la Réglementation de la Circulation Aérienne, vous devez voler avec une documentation aéronautique à jour.

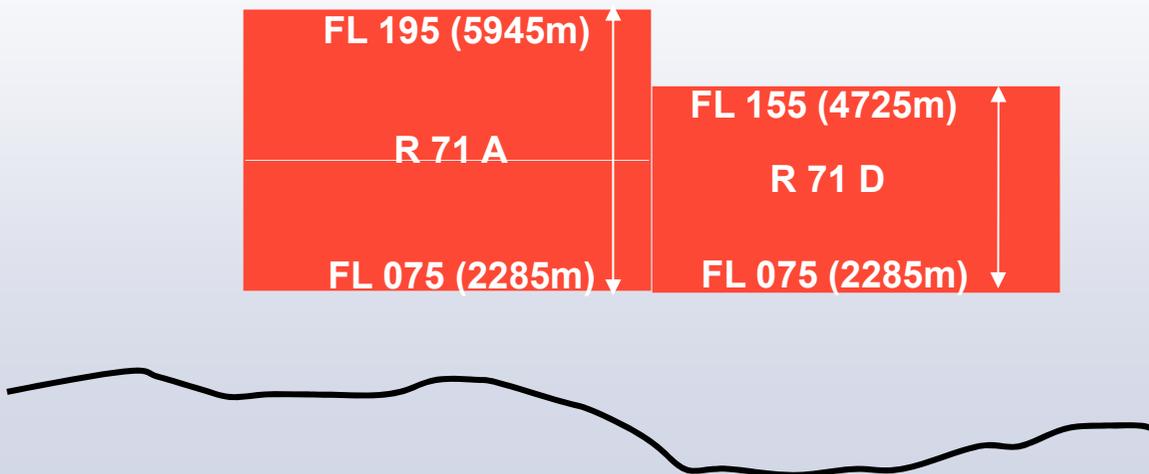
Les Espaces Aériens en Local de Vinon

2^{ème} Partie : du FL 075 au FL 195

Zone Réglementée LF-R 71

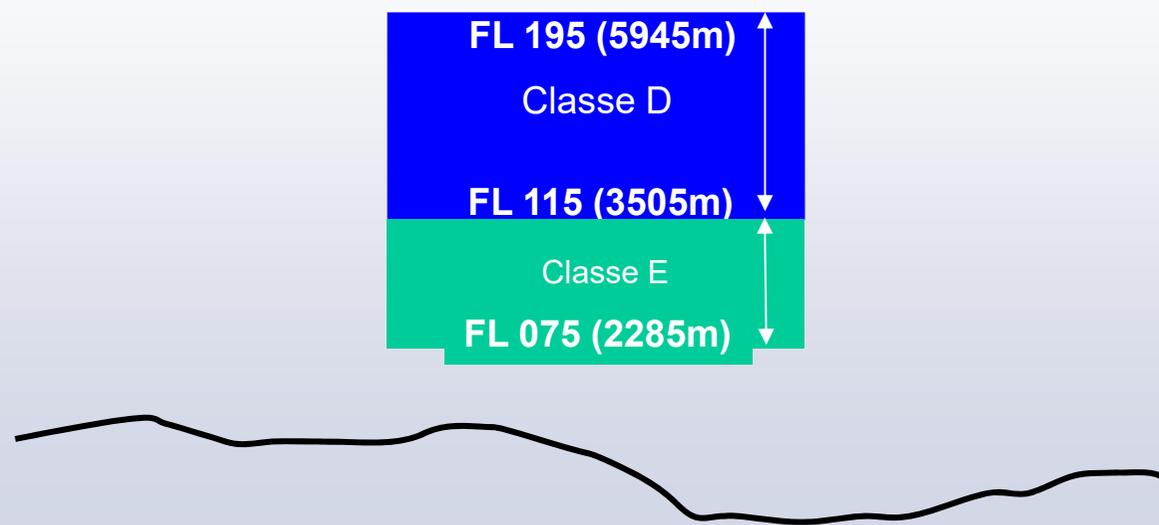
« Salon »

Référence :	AIP France ENR 5.1-21
Statut :	Zone Réglementée (R)
Plafond :	R71A : FL 195 (5945m au QNH 1013) R71D : FL 155 (4725m au QNH 1013)
Plancher :	FL 075 (2285 m au QNH 1013)
Pénétration :	Possible sur Clairance SALON APP 135.15 Mhz



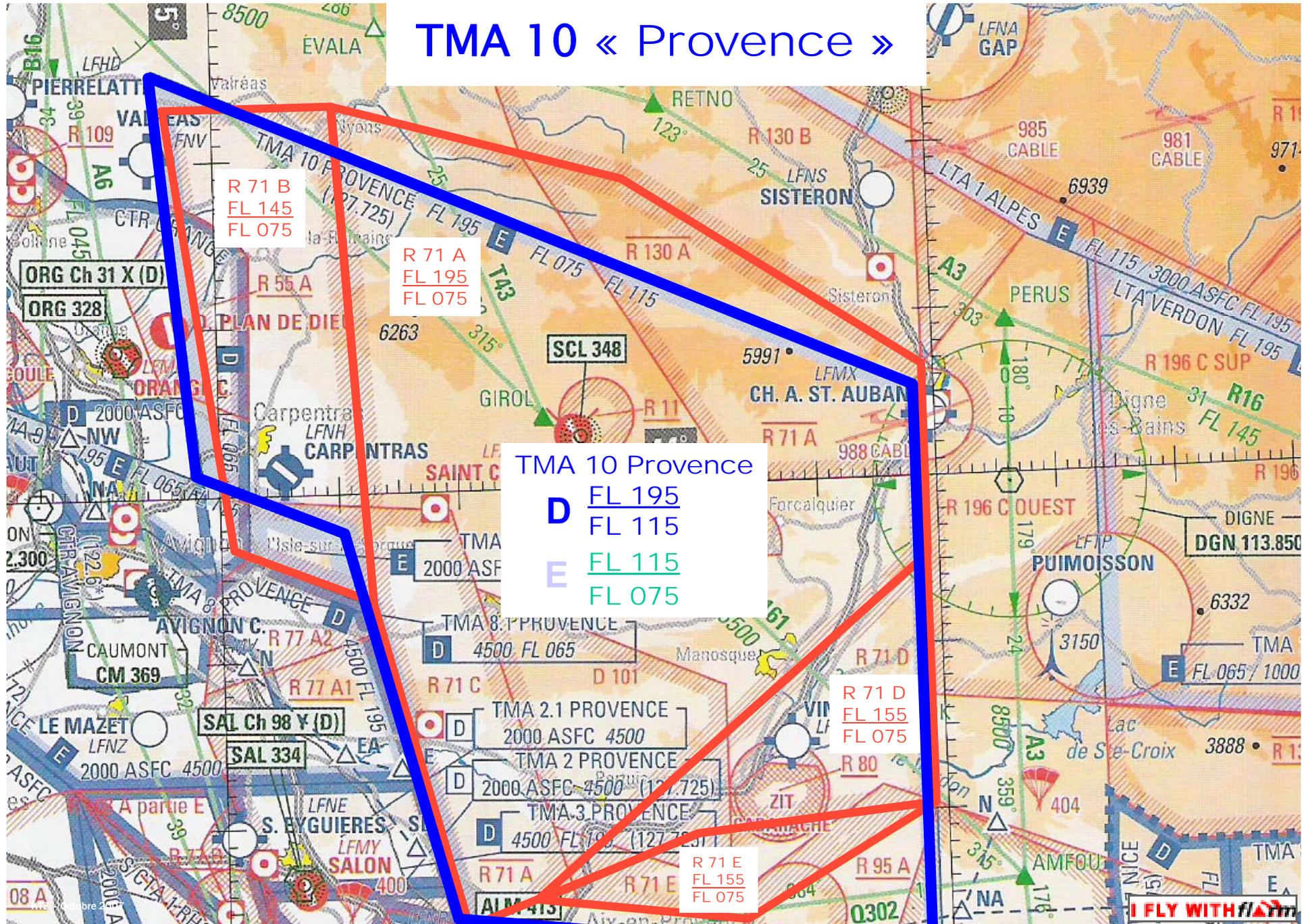
TMA 10 « Provence »

Référence :		AIP France ENR 2.3-34
Statut :		Espace Aérien Contrôlé
Plafond :		FL 195 (5945m au QNH 1013)
Plancher	Classe D :	FL 115 (3505 m au QNH 1013)
	Classe E :	FL 075 (2285 m au QNH 1013)
Pénétration :	Classe D :	Sur Clairance Marseille Info 120.55
	Classe E :	Autorisé sans contact radio en VMC



Carte de Radionavigation VFR au 1.000.000

TMA 10 « Provence »



En résumé :

Les espaces aériens situés dans le local de Vinon, au-dessus du FL 075, sont :

LF-R 71 A Salon : FL 075 / FL 195 Clairance SALON 135.15

LF-R 71 D Salon : FL 075 / FL 155 Clairance SALON 135.15

TMA 10 Provence :

Classe D : FL 115 / FL 195 Clairance MRS Info 120.55

Classe E : FL 075 / FL 115 Autorisé sans contact en VMC

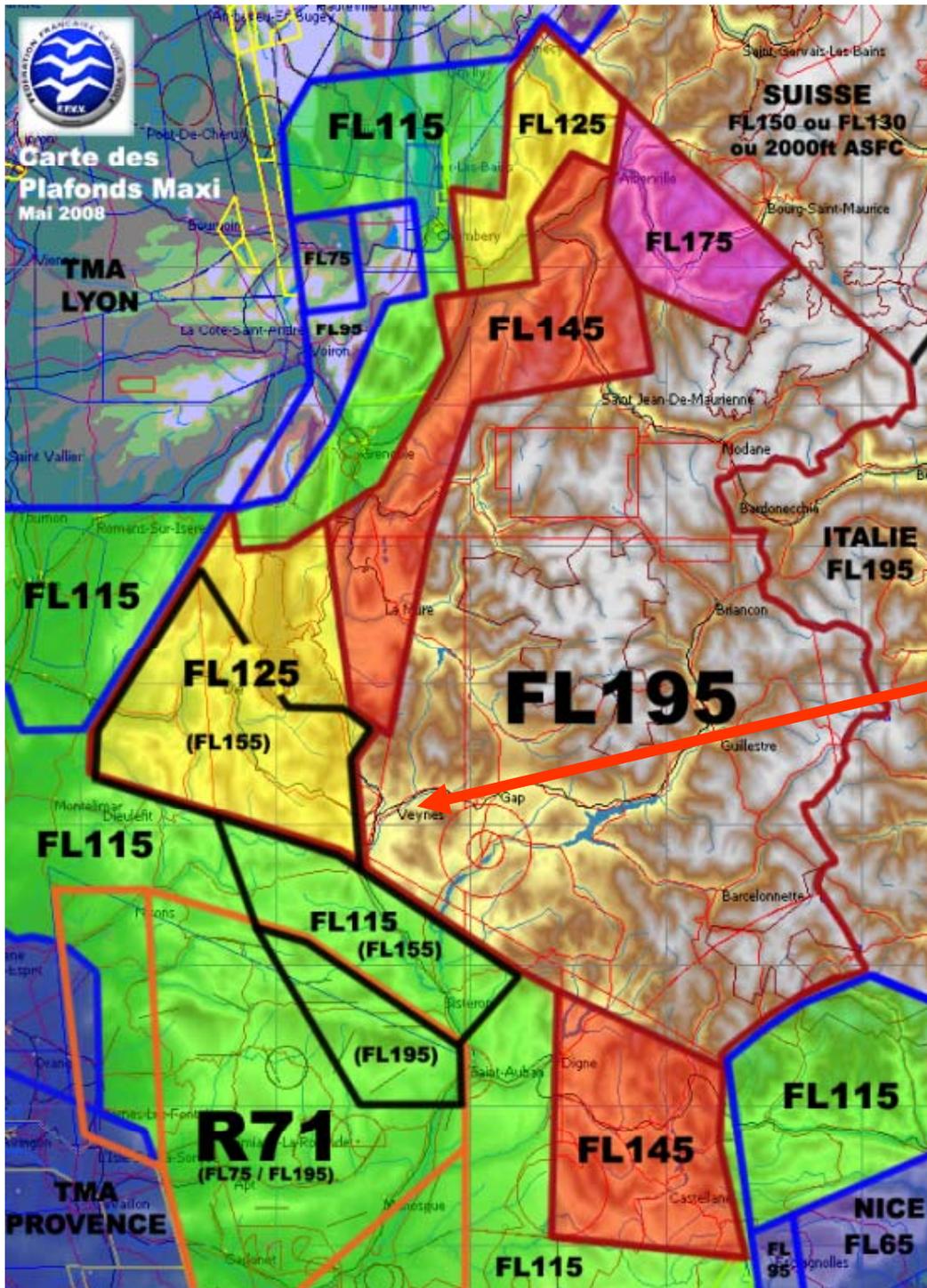
Vous approchez du FL 075 en montée :

1. **Salon est actif :** Vous allez pénétrer en R 71

2. **Salon n'est pas actif :** Vous pouvez monter jusqu'au FL 115

Les Espaces Aériens en Local de Vinon

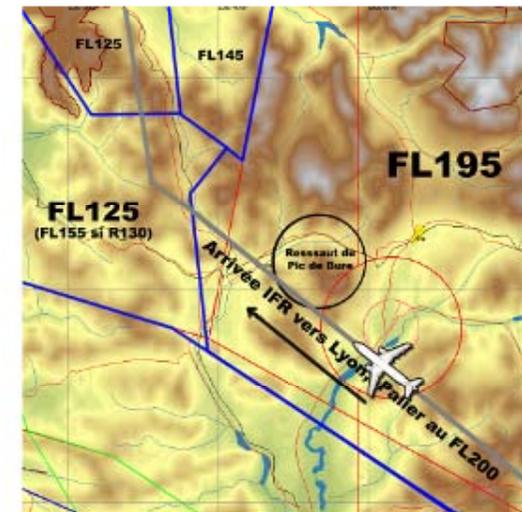
3^{ème} Partie : Les Alpes



Compte tenu de la proximité du resaut du Pic de Bure (LTA Alpes) avec les trajectoires des vols commerciaux en arrivée sur l'aéroport de Lyon

La FFVV demande à ses licenciés de

limiter la montée au Pic de Bure à 5800m QNH maximum



Cette limitation volontaire, qui n'est pas imposée par la réglementation, a pour but de créer une **margin** de sécurité et éviter les dépassements involontaires du FL195.

Pour réaliser des gains de 5000m, il est possible d'utiliser tout autre endroit de la LTA Alpes ou des zones R130 (Jabron), R180 (Lure) ou R173 (Fayence), **en ayant connaissance de la valeur journalière du FL195.**

Commission espace aérien FFVV

espace.aerien@ffvv.org

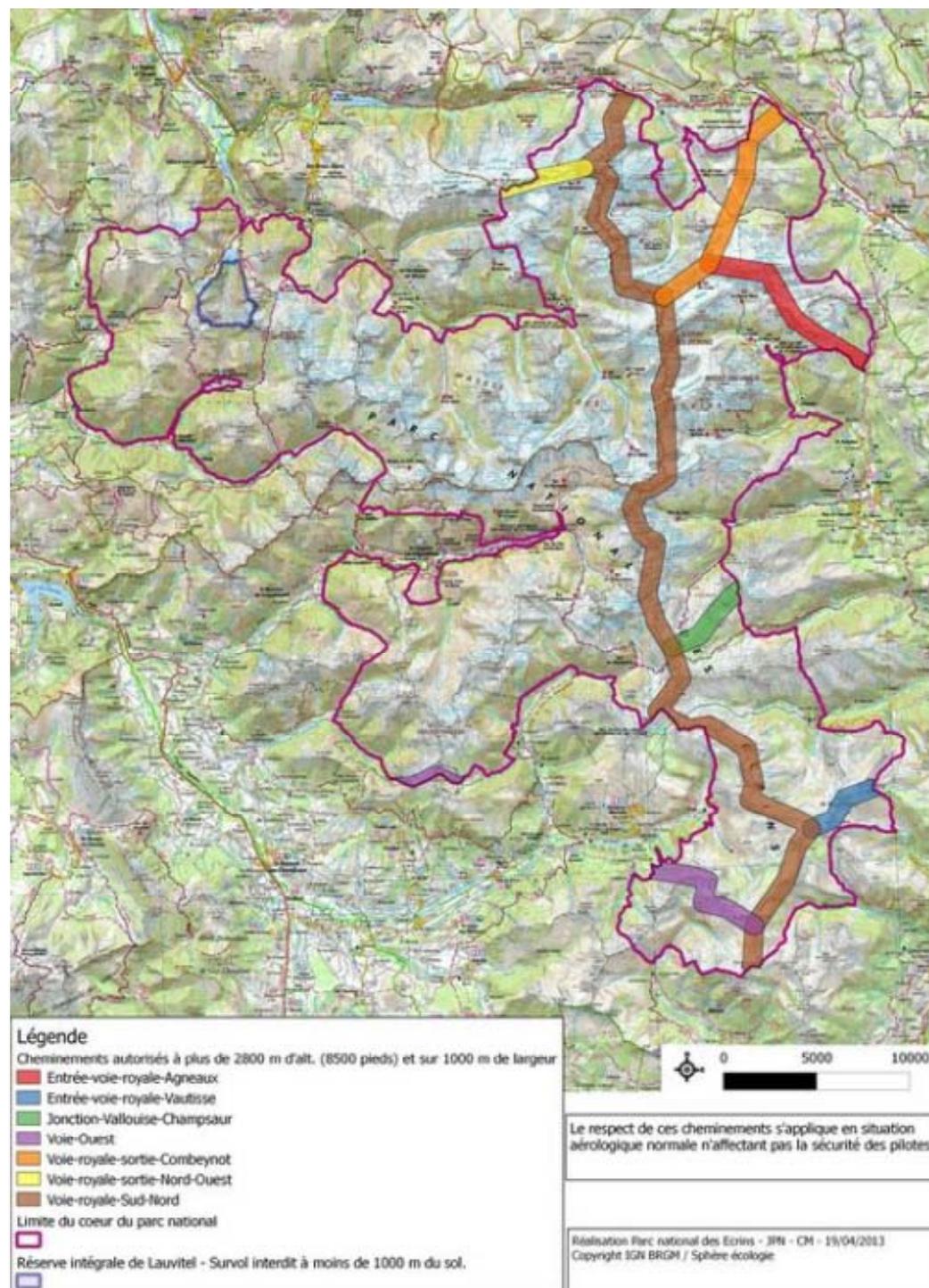
Les Espaces Aériens en Local de Vinon

4^{ème} Partie : Les Parcs Nationaux

Les « ECRINS »

En dehors des cheminement autorisés le vol est possible à une hauteur minimum de 1000 m sol.

Pour tout les autres
parcs nationaux
1000 m sol Minimum



**Faites vous Plaisir....
....et volez en sécurité**

